



## Règlement intérieur

### Saison 2022-2023

Il s'adresse à tous les membres du ski club, enfants, parents et moniteurs.

#### 1. Préinscription

La préinscription des anciens membres est prioritaire et se fait par courrier après enregistrement sur le site internet. Les nouveaux membres pourront se préinscrire lors du Forum des Associations (mi septembre) selon le nombre de places disponibles. Une fiche d'inscription devra être complétée et signée (autorisation de parution de photos et acceptation du règlement) pour être validée.

La cotisation annuelle couvrant l'adhésion au club est perçue lors de la préinscription. Tous les membres doivent s'en acquitter. Elle n'est remboursée qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical de non aptitude à la pratique du ski ou du surf.

#### 2. Inscription

Elle a lieu entre septembre et octobre. Elle comprend :

##### 2.1. La cotisation annuelle

Couvre l'adhésion au club.

##### 2.2. Les frais de fonctionnement

C'est une participation aux frais d'encadrement pour chaque enfant inscrit (2 frais maximum par famille), en fonction de sa section (MdN, Loisir ski & surf, Club & Pré-club, Comité CR & CD) et qui est à la charge des parents.

##### 2.3. L'assurance

Une Licence Carte Neige est obligatoire pour les enfants, les moniteurs fédéraux, parents encadrant et membres du bureau.

Pour les enfants, le coût annuel est à la charge des parents.

Pour les moniteurs fédéraux, parents encadrant, le club participe à son coût.

Chaque bénéficiaire doit remettre un certificat de non contre-indication à la pratique du ski ou du surf lors de l'inscription.

##### 2.4. Le forfait saison

Le forfait saison Mont Jura commandé par le club est obligatoire pour les enfants, les moniteurs fédéraux et parents encadrant. Il donne droit à l'accès aux domaines de Crozet-Lélex, Mijoux-La Faucille et Menthrières pour la durée de la saison. Il est à la charge des

parents pour les enfants. Le club participe à l'achat des forfaits pour les moniteurs fédéraux et parents encadrant en fonction du nombre de ½ journées encadrées.

#### **2.5. Le blouson**

Le blouson du club est obligatoire pour les sections compétition, loisir ski et surf. Une participation est demandée à la saison pour la mise à disposition.

#### **2.6. La chasuble**

Une chasuble mise à disposition des enfants des MdN devra être obligatoirement portée lors des sorties.

#### **2.7. La tombola**

Une tombola par famille (ou selon les saisons une autre option choisie par ex : vente de tee-shirts,...) est facturée lors de l'inscription, aux adhérents de revendre les tickets de tombola alloués.

#### **2.8. Les cautions**

Des chèques de caution seront demandés pour le forfait saison, la chasuble et/ou le blouson. Ils seront restitués intégralement en fin de saison sous conditions du retour des pièces et de la participation effective aux manifestations.

La chasuble et le blouson doivent être **rendus propres et en bon état**.

En cas de non retour des pièces dans le délai les chèques seront encaissés.

#### **2.9. La carte de membre**

Elle sera remise aux membres actifs et donne droit à des avantages dans divers magasins du Pays de Gex selon les accords négociés.

**Après l'inscription, aucune des prestations ne sera remboursée par le club.**

### **3. Communication et informations**

Les parents seront informés sur le bon déroulement de la saison principalement par courrier électronique provenant de la secrétaire, du responsable de section ou du moniteur de l'enfant. La plupart des informations est disponible sur notre site internet.

Contact email officiel : [ski\\_club\\_thoiry@yahoo.fr](mailto:ski_club_thoiry@yahoo.fr)

Adresse internet de notre site : <http://www.skiclubthoiry.fr/>

### **4. Manifestations**

Les manifestations organisées par le club sont les principales sources de revenus qui permettent d'alléger les frais de fonctionnement. Les parents sont tenus de s'engager à participer aux diverses organisations. Dans le cas contraire, l'inscription peut ne pas être renouvelée l'année suivante et la totalité des frais de stages (enfant compétiteur) sera facturée en fin de saison.

Les familles des enfants en compétitions doivent participer à un maximum de manifestations, dont au moins à une des deux soirées de loto.

Les familles des jeunes sélectionnés au département ou au régional doivent comprendre qu'ils deviennent piliers du club et participent à toutes les manifestations ou prennent en charge une organisation s'ils veulent bénéficier de l'aide financière maximum du club (variable selon l'état des finances).

### **5. Établissement des groupes et pédagogie**

Le directeur technique et la commission sportive sont responsables de la composition des groupes par niveau de ski ou de surf. Ils peuvent décider en cours de saison du changement de niveau ou de section d'un enfant pour optimiser sa progression ou pour conforter sa confiance et sa sécurité.

Aucune réclamation ne sera acceptée quant à la composition des groupes, l'affectation des moniteurs ou les méthodes pédagogiques utilisées.

## 6. Les moniteurs fédéraux

Le club prend en charge le coût de la formation et les journées de mise à niveau.

Il s'engage alors à assurer l'encadrement d'un groupe pendant 3 ans ou plus.

Il doit également s'engager à participer à une formation continue, 1 jour tous les 3 ans pour valider la qualité de cadre fédéral.

Les personnes qui font une formation donnent un chèque de caution la première année : 2/3 du montant de la formation et l'année suivante 1/3. Si une personne arrête d'encadrer le conseil d'administration se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution en cas de litige.

## 7. Equipement

### 7.1. Skis, chaussures bâtons ou surf

Ils sont à la charge des parents et doivent être adaptés au niveau de ski ou surf de l'enfant et en bon état.

### 7.2. Casques

Le port du casque est obligatoire pour tous les enfants du club.

### 7.3. Chasubles

La chasuble, distribuée aux enfants des mercredis de neige, doit obligatoirement être portée pendant les sorties.

### 7.4. Blousons

Le blouson du club, pour les enfants des sections compétition, loisir ski et surf, est obligatoire lors des sorties ou entraînements et ne doit pas être porté dans une activité autre que le ski ou le surf. Les compétiteurs sont priés de le porter sur les podiums.

### 7.5. Autres équipements

Les gants sont obligatoires. Pour les surfeurs, des protège-poignets sont fortement conseillés. Pour tous les enfants, une protection dorsale est aussi vivement recommandée.

## 8. Sorties / entraînements

### 8.1. Transport et horaire

Les parents ont la charge du transport des enfants, à l'aller comme au retour, pour les différentes sorties ou entraînements. Nous vous prions instamment de respecter les horaires des rendez-vous car tous les enfants, même les plus jeunes, seront sous la responsabilité de leurs parents une fois la sortie ou l'entraînement terminé.

### 8.2. Annulation

Étant dépendant de la météo et de l'enneigement, des sorties ou entraînements peuvent être annulés. La décision est prise indépendamment par le responsable des sections ou des groupes selon les problèmes et les risques encourus. Cette décision peut être prise sur place ou par avance. Les parents doivent donc s'assurer, sur le lieu de rendez-vous, de la validité de la sortie ou entraînement avant de repartir.

### 8.3. Assiduité et comportement

Il est demandé à tous les enfants assiduité et discipline ainsi qu'un comportement correct. Toute absence devra être communiquée et justifiée auprès des moniteurs le plus tôt possible.

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter le groupe lors d'une sortie et doivent respecter les consignes de sécurité des responsables.

#### **8.4. Sanction**

En cas d'indiscipline, de problème grave ou d'absences injustifiées, des sanctions peuvent être prises.

Elles sont de deux niveaux seulement : avertissement et radiation. Les sanctions sont discutées et prononcées par le bureau et le directeur technique.

Aucun remboursement ne sera fait en cas de radiation pour absences non justifiées ou indiscipline.

## **9. Concours**

### **9.1. Pour qui ?**

Les enfants des groupes compétitions et loisir ski ayant acquis une licence coureur.

### **9.2. Inscription**

Les enfants compétiteurs sont automatiquement inscrits aux concours de leur catégorie par le club. S'ils ne peuvent y participer ils doivent avertir leur entraîneur au plus tard le mardi précédant la course.

Les enfants du groupe loisir ski, les cadets juniors et masters ne faisant pas partie du « CDSA intensif » devront s'inscrire auprès du club au plus tard le mardi précédant la course.

### **9.3. Frais**

Les frais d'inscription aux courses sont pris en charge par le club. Cependant, en cas d'absence injustifiée ces frais seront facturés aux parents.

Le forfait pour les jours de course hors Monts Jura est à la charge des parents.

Les frais de déplacement/hébergement pour les courses sont à la charge des parents

### **9.4. Organisation**

Le club prend à sa charge la distribution des dossards et le coaching avant la course.

Les parents sont responsables de leur enfant pour le transport, la nourriture et la surveillance en dehors de la compétition.

Les compétiteurs doivent avoir des skis fartés, raclés et carres aiguisées à chaque compétition.

## **10. Stages**

### **10.1. Les stages clubs**

Les stages organisés par le club sont à la charge des parents déduction faite d'une participation du club décidée en respect avec le budget (frais d'hébergement, de forfaits et d'encadrement).

Les frais de déplacement sont à la charge des parents.

### **10.2. Les stages du Comité**

Les stages organisés pour les compétiteurs par le Comité sont à la charge des parents déduction faite d'un pourcentage de participation du club.

Les frais de déplacement sont à la charge des parents

### **10.3. Les Sélections**

Les courses de sélection pour lesquelles les compétiteurs ont été sélectionnés sont à la charge du club (100%). Cela concerne à minima les sélections nationales

Les frais de déplacement sont à la charge des parents.

#### **10.4 Tous les coureurs**

La participation du club ne sera effective qu'à condition que le coureur représente le club au moins sur 2 courses dans le Massif Jurassien pendant la saison.